

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2007

Séance du 2 mars 2007

CG 07/1^{ère}/V-06

**FONDS D'AIDE POUR LA REALISATION
DE GROSSES OPERATIONS DE CONSTRUCTION
OU D'EXTENSION DE MAISON DE RETRAITE**

**ETABLISSEMENT HEBERGEANT DES PERSONNES AGEES
DEPENDANTES GERE PAR LE C.C.A.S. DE MONTBETON**

Par délibération du 6 février 1986, le Conseil Général a créé un fonds d'aide pour la réalisation de grosses opérations de construction ou d'extension de maison de retraite sur les bases suivantes :

- taux de subvention : 20 % du coût T.T.C. des travaux,
- subvention maximale égale à 305 000 €par opération.

En application de cette délibération de principe, le C.C.A.S. de Montbeton sollicite une subvention de 305 000 € dans le cadre de la création d'un E.H.P.A.D. (établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes) de 50 lits à Montbeton.

Ce projet ressort à 4 520 658,00 €T.T.C. décomposés comme suit :

- Travaux (y compris actualisation liée à l'évolution du coût des travaux).....3 438 579,00 €HT
- Maîtrise d'oeuvre (mission de base + étude d'exécution)596 254,00 €HT
- Honoraires.....250 151,00 €HT

TOTAL.....4 284 984,00 €HT
Soit (avec TVA à 5,50 %).....**4 520 658,00 €TTC**

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Conseil Général 305 000,00 €
- P.L.S..... 4 215 658,00 €

Ce projet, prévu dans le schéma départemental pour les personnes âgées 2004-2008 a reçu un avis favorable du comité régional de l'organisation sociale et médico-sociale le 15 mars 2005.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- vous prononcer sur cette demande de subvention,
- et, le cas échéant, voter les crédits correspondants, soit 305 000 € sous forme de subvention en annuités, imputés à l'article 2041484 sous fonction 53 du budget départemental.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le schéma départemental pour les personnes âgées 2004/2008,

Vu l'avis favorable du Comité régional de l'organisation sociale et médico-sociale réuni le 15 mars 2005,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé et action sociale,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Accorde au Centre communal d'action sociale de Montbeton, une subvention de 305 000 € qui sera versée sous forme d'annuités, pour la création d'un établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes de 50 lits sur la commune ;
- Ratifie l'inscription des crédits correspondants à l'article 2041484, sous-fonction 53 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,